



Formation à la sécurité routière
« La seule formation certifiante, basée sur l'acquisition
de compétences d'une conduite professionnelle »

Dans le cadre des travaux du groupe « La route et l'entreprise », le Réseau Mesure et le CIFL proposent à leurs adhérents des formations à la sécurité routière à tarifs remisés.

Quelques chiffres pour mieux comprendre

Le risque routier professionnel est la 1^{ère} cause d'accident mortel du travail. 50% des tués au travail le sont sur la route.

70 jours : durée moyenne d'un arrêt de travail avec incapacité temporaire suite à un accident de la circulation.

Les arrêts de travail suite à un accident de la circulation sont 1,5 fois la durée moyenne d'un arrêt de travail. Le coût d'un accident de la circulation en mission est 3 fois plus élevé que le coût moyen d'un accident du travail.

90% des accidents routiers au travail sont dus à un comportement humain inadapté.

Quelles conséquences pour l'entreprise ?

- ⇒ Humaines : Perte du capital humain / perte de l'homme clé / perte des compétences.
- ⇒ Financières : Les accidents de la route occasionnent des coûts directs et indirects (souvent 2 à 3 fois plus importants).
- ⇒ Juridiques : Le risque routier pour un collaborateur en mission est un risque professionnel. Comme tous les risques professionnels, ce dernier doit faire l'objet d'une évaluation et être consigné dans le document unique (Article L4221-1 et R4121-1 du Code du Travail).

Pour les entreprises du Réseau Mesure et du CIFL, le risque routier est identifié dans leur document unique comme un risque majeur.



Trois possibilités de formation sont à disposition des adhérents :

1- Formation certifiante de deux jours : Préventis Card Pro

La formation Préventis CARD-PRO est une **formation certifiante** liée à la conduite sécurisée en milieu professionnel et intègre un suivi de 24 mois pour toute personne formée. La formation Préventis CARD-PRO comprend :

- l'envoi périodique de documentations techniques et professionnelles,
- le recyclage d'une ½ journée pour toute personne impliquée dans un sinistre durant les deux années qui suivent la formation.

La formation Préventis Card Pro permet l'accès à la certification CARD-PRO. Cette certification est inscrite à l'inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) sous le numéro 1922.



Descriptif de la formation :

Maîtrise des conducteurs de véhicule léger ou de véhicule utilitaire léger, dans leur **capacité d'analyse** des situations à risques, la **compréhension** de la genèse d'une situation d'accident et la connaissance des actions à mettre en œuvre de façon adaptée. Par ces savoirs et savoir faire, le conducteur est en **capacité d'éviter les situations à risques** liées à la route.

Les objectifs : acquérir les 4 compétences d'une conduite professionnelle

- ✓ **Compétence 1** - maîtriser les paramètres externes pour une conduite sécurisée.
- ✓ **Compétence 2** - maîtriser les paramètres de sécurité liés au conducteur.
- ✓ **Compétence 3** - mettre en œuvre des comportements routiers adaptés en terme de freinage, dépassement et adhérence, pour éviter les situations à risques.
- ✓ **Compétence 4** - Connaître les éléments de base du cadre législatif qui règlemente la sécurité des déplacements en entreprise.

Les plus de la formation Préventis CARD-PRO

- ✓ Une évaluation des compétences exclusivement sur tablette numérique garantissant la traçabilité de l'information.
- ✓ Un encadrement par des formateurs permanents et des évaluateurs spécialement formés.
- ✓ Une formation de qualité (infrastructures / moyens mis à disposition des stagiaires / outils pédagogiques / supports de formation).
- ✓ Test de vision / perception.
- ✓ Bilan sécurité du véhicule stagiaire.
- ✓ Utilisation des véhicules personnels et des véhicules Centaure spécialement adaptés.
- ✓ Souplesse d'organisation et de planification.

Eligibilité de la formation Préventis Card-Pro

La formation Préventis CARD-PRO est éligible dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) sous le numéro 237 188. Le transfert des heures DIF sur le compte CPF est prolongé jusqu'au 30 juin 2021. A noter avec la Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, que toutes les formations inscrites au RNCP ou à l'inventaire de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) seront éligibles au titre du CPF (monétisé en euros).

Le CPF co-construit constitue un mécanisme gagnant / gagnant pour le salarié comme pour l'Entreprise. La formation pouvant être réalisée sur le temps de travail.



Inscription individuelle
ou par groupe de 12 personnes



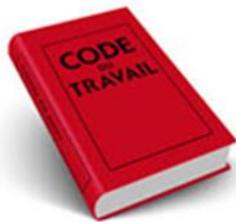
14 heures



Centre Centaure



Formation certifiante



Permet de respecter au moins l'une des 3 mesures légales issues de la réforme de la formation professionnelle de 2014 relative à l'évaluation du salarié au sein de l'entreprise.

(Art. L. 6315-1 du code du Travail.- II. Loi du 05 mars 2014) imposant à l'entreprise de réaliser un entretien professionnel et de vérifier si le salarié a, au cours des 6 dernières années,

1. suivi au moins une action de formation,
2. acquis **des éléments de certification par la formation** ou par une validation des acquis de son expérience,
3. bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

En application de l'article L6323-13 du Code du Travail, si le salarié n'a pas bénéficié des entretiens prévus (tous les deux ans) et d'au moins deux des trois mesures ci-dessus, son compte personnel de formation (CPF) est abondé à hauteur de 100 heures pour un salarié à temps plein, représentant pour l'entreprise (*), une **pénalité de 3 000 € par salarié** à verser à l'OPCA.

Permet de répondre efficacement au **document unique** et à l'obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses salariés. Art L.4121-1 et R.4121-1 du code du travail.



Adhérents CIFL - Réseau Mesure
Vos conditions tarifaires 2021

668 € HT / personne pour 2 jours

Les frais d'hébergement et de restauration sont en sus.

Association Réseau Mesure

Adresse : c/o CCI VAL D'OISE

35 Bld du Port – Cap Cergy – CS 20209 95031 CERGY PONTOISE Cedex

Tél : 09 54 64 45 56

Association loi 1901 – Enregistrée au JO 20020019 paru le 11 mai 2002 – Code SIREN 444 837 504

2- Formation d'une journée : Préventis Phase 1

Préventis Phase 1		
<u>Conditions particulières 2021</u>	<u>Public visé</u>	<u>Cette prestation comprend</u>
<p>CIFL</p> <p>RESEAU MESURE</p> <p>419 € HT / pers</p> <p>Inscription individuelle ou par groupe de 12 personnes Les frais d'hébergement et de restauration sont en sus.</p>	<p>Les collaborateurs amenés à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur 1 journée sur site protégé dédié à la sécurité routière. - Mise à disposition d'un véhicule Centaure puis évolution avec les véhicules personnels. - Pédagogie innovante basée sur le retour d'expérience. - Encadrement par un animateur spécialement formé à la gestion de groupe. - Bilan sécurité du véhicule. - Test de vue. - Remise du livre de bord pédagogique.

Possibilité de financement par l'OPCA en fonction des branches et de la taille de l'entreprise.

3- Formation de une ou deux journées « équipe » sur demande.

Si vous souhaitez proposer à vos collaborateurs une formation dédiée à votre entreprise, nous vous invitons à nous contacter afin de l'organiser.



Modalités administratives et logistiques :

➤ **Le Réseau Centaure :**

9 sociétés franchisées par l'Association Centaure, exploitant 12 centres de formation, assurent un service de proximité et de qualité.

- [Alsace - Lorraine](#)
- [Bourgogne - Franche Comté](#)
- [Bretagne](#)
- [Futuroscope](#)
- [Midi-Pyrénées](#)
- [Nord-Est](#)
- [Paris - Ile-de-France - Sud](#)
- [Paris - Ile-de-France - Nord](#)
- [Paris - Normandie](#)
- [Provence - Méditerranée](#)
- [Rhône-Alpes](#)
- [Sud-Ouest](#)



➤ **Une démarche qualité éprouvée.**

Tous les centres sont certifiés NF (NF 214 – formation / NF X50-760 et NF50-761). Service formation continue hors alternance.



- Les préinscriptions aux formations sont à adresser au Réseau Mesure via ce protocole.
- La facturation sera réalisée par le Réseau Mesure.
- Les tarifs peuvent être revus à la baisse selon le nombre de personnes inscrites et le lieu de formation.

A réception du protocole, l'équipe d'animation du Réseau Mesure prend contact avec l'entreprise adhérente pour finaliser les dates et l'organisation de la formation.

Contact RESEAU MESURE

Claire ONFRAY – Chargée de mission
Tél. : 09 54 64 45 56 – 06 95 96 97 45
Mail: confray@reseau-mesure.com

Contact CENTAURE:

Jean-Pierre Avogadro - Responsable des Relations Grands Comptes
Tél. 06 08 53 55 93
Mail: jpavogadro@centaure.com

Nous vous remercions de compléter et nous retourner ce protocole ci-dessous afin de bénéficier des modalités préférentielles réservées aux adhérents du Réseau Mesure et du CIFL.



**Offre CENTAURE 2021 pour les adhérents
du Réseau Mesure et du CIFL**

REFERENT ENTREPRISES: Philippe Balamoutoff - SIKA



Protocole de Pré-inscription

Société : **Numéro de SIRET :**

Adresse :
.....
.....

Adhérent :  

Nom et Prénom du contact :

Adresse courriel :

Tel :

Type de formation souhaité :

- 1-Formation de deux jours: Préventis Card Pro
- 2-Formation d'une journée : Préventis Phase 1
- 3-Formation de une ou deux journées «équipe» sur demande.

Nombre de personnes concernées par la formation (prévisionnel) :

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce protocole d'accord daté et signé à l'équipe d'animation du Réseau Mesure à confray@reseau-mesure.com

Date :

Signature

Cachet

Association Réseau Mesure

Adresse : c/o CCI VAL D'OISE

35 Bld du Port – Cap Cergy – CS 20209 95031 CERGY PONTOISE Cedex

Tél : 09 54 64 45 56

Association loi 1901 – Enregistrée au JO 20020019 paru le 11 mai 2002 – Code SIREN 444 837 504